

Communiqué de presse

6 septembre 2018 - N° 21

SCOR salue la décision de Standard & Poor's de confirmer la notation du Groupe à « AA- »

L'agence Standard & Poor's (S&P) a informé SCOR de sa décision de confirmer la note de solidité financière du Groupe et de ses principales filiales à « AA-, perspective stable », ainsi que les notes de crédit du Groupe à « AA-/A-1+ ».

Dans son étude la plus récente¹, S&P souligne quelques-uns des points forts de SCOR:

- « Un profil d'entreprise très solide », avec une « position de premier plan sur le marché américain de la réassurance vie » et des « positions commerciales fortes sur plusieurs marchés importants à travers le monde, à la fois en réassurance vie et en réassurance dommages » ;
- « Un niveau de solvabilité extrêmement élevé » ;
- « Une flexibilité financière forte, traduisant l'accès à un large éventail de sources de capitaux et de liquidités » ;
- « Un risk management de très haut niveau, s'appuyant selon nous sur une culture profonde de gestion des risques ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « Nous saluons cette décision de Standard & Poor's confirmant la notation financière de SCOR. À la veille de rencontrer nos clients aux Rendez-Vous de Septembre à Monte-Carlo, cette décision démontre clairement le bien-fondé de notre stratégie en tant que réassureur indépendant de premier plan. L'agence de notation souligne la forte flexibilité financière de SCOR, qui est directement liée à son statut de société indépendante cotée. Cette notation témoigne de la poursuite du succès de notre plan stratégique "Vision in Action". »

*

* *

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

mbouchon@scor.com

Ian Kelly

Directeur des Relations Investisseurs

+44 (0)203 207 8561

ikelly@scor.com

<http://www.scor.com/>

Twitter: [@SCOR_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

¹ 13 février 2018

Communiqué de presse

6 septembre 2018 - N° 21

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2017 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 février 2018 sous le numéro D.18-0072 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».